

1. Ouverture de la séance et appel

M. le Président, Richard Aguet ouvre la séance à 20h15. Il demande aux Conseillers de bien vouloir éteindre leurs téléphones portables. Il souhaite la bienvenue à ce premier Conseil Général de l'année 2017.

M. le Président, demande à l'assemblée de rendre hommage à **M. Willy Brocard**, membre du Conseil décédé récemment. L'assemblée se lève et observe une minute de silence.

M. le Président annonce les excusés pour la séance de ce soir et informe de la démission de **M. Philippe Meyer**.

Mme la Secrétaire, **Mireille Sanchez**, procède à l'appel : sur les 54 membres du Conseil, 45 sont présents, 9 excusés. Le quorum étant à 19, il est atteint. Dès lors, M. le Président ouvre la séance.

2. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est soumis au vote à main levée et approuvé à l'unanimité.

3. Approbation du procès-verbal no 3/2016

M. le Président remercie **Mme Sanchez** pour sa rédaction et demande si quelqu'un a des remarques à formuler sur le PV

Le procès-verbal est soumis au vote à main levée. Il est approuvé à l'unanimité, 0 refus et 1 abstention.

4. Correspondance éventuelle

Ràs.

5. Assermentations

Ràs.

6. Préavis 1/2017 relatif à une demande de crédit de CHF 65'000.- pour la réhabilitation de la canalisation EC du chemin des Cassivettes

M. le Président passe la parole à **M. Andreas Meyer**, Syndic, qui demande si quelqu'un souhaite la lecture du préavis. Ce n'est pas le cas, il en lit donc les conclusions.

M. le Président passe ensuite la parole à **M. Pierre Pilloud**, rapporteur de la commission ad hoc, qui recommande d'accepter le préavis tel que présenté.

M. le Président passe ensuite la parole à **M. Raphaël Mognetti**, rapporteur de la COGEFIN qui recommande d'accepter le préavis tel que présenté.

M. le Président ouvre la discussion.

M. Albert Caillat aimerait juste savoir pourquoi la canalisation n'est pas refaite entièrement sur tout le chemin.

M. Andreas Meyer, Syndic, il s'agit de la partie basse du chemin des Cassivettes, ce tronçon est particulièrement abimé.

M. Ricardo de Filippo, quel est le diamètre de cette canalisation ?

M. Andreas Meyer, Syndic, il semble que cette canalisation a un diamètre de 300 mm

Le préavis no 1/2017 est soumis au vote, il est accepté à l'unanimité.

7. Préavis no 2/2017 relatif à la modification du règlement du Conseil Général de Féchy portant sur la composition de la commission Gestion – Finances (COGEFIN)

M. le Président passe la parole à **M. Marc Morandi, Municipal**, qui fait lecture du préavis.

M. le Président passe ensuite la parole à **Mme Christiane Aguet**, rapporteur de la commission ad hoc, qui recommande d'accepter le préavis.

M. le Président, pour compléter le rapport de la commission ad hoc, Après renseignements pris auprès de la Préfecture de Morges, le préavis doit se voter de la façon suivante : le premier vote sera d'accepter ou non la motion de M. Pilloud. Dans un deuxième temps, on doit voter le contre-projet de la Municipalité. Pour terminer, c'est le vote qui aura la majorité de oui qui sera retenu.

M. le Président passe la parole au motionnaire **M. Pierre Pilloud** pour savoir s'il a quelque chose à rajouter.

M. Pierre Pilloud, ne comprend pas pourquoi la Municipalité propose 2 membres de l'exécutif, on a toujours trouvé des membres pour les commissions. Il trouve aussi que 7 membres et 2 suppléants pour la COGEFIN est beaucoup, il se demande si 5 membres et 1 suppléant suffiraient. S'il a quelque chose à rajouter c'est que pour lui, cette commission fonctionne dans tous les préavis donc pour lui il est souhaitable d'éviter tout climat de susceptibilité par rapport à cette situation. Vu que le Conseil Général a accepté sa motion, il la maintient telle qu'elle est.

M. le Président lui répond au niveau du nombre de membres, art. 34 de notre règlement, celui-ci indique que cette commission est composée de 7 membres et 2 suppléants qui sont désignés pour la période de la législature.

M. Michaël Evesque voudrait savoir le délai de mise en fonction.

M. Marc Morandi, Municipal, dès le dépôt du résultat auprès du Conseil d'Etat, il y a un délai de 20 jours de recours et après il rentre en force.

M. Pierre Pilloud voudrait rajouter une chose, une fois approuvé par la Cheffe du Département et le délai de recours échu, l'article modifié peut alors être appliqué.

M. le Président pense que si cette motion est acceptée, l'application se fera dès le délai de recours terminé.

M. Jonathan Zosso, souhaite éclaircir un point sur la mission de la COGEFIN. En effet, on statue sur beaucoup de préavis. Notre mission est de définir si la Commune a les moyens financiers pour faire un investissement et si cela ne va pas poser problème pour les années futures. Donc si on peut l'amortir ou si l'on a les fonds pour. Nous n'avons pas la possibilité de dire si l'on est d'accord ou non avec un préavis. Ils ont eu la mauvaise idée de le faire il y a quelques années et ils avaient reçu une lettre de Mme la Préfète les rappelant à l'ordre en leur disant clairement qu'ils étaient là pour statuer sur les fonds. Ça lui est arrivé en tant que Président de valider un projet car les fonds sont là mais d'être en total désaccord avec le projet. En tant que Président il ne peut aller contre, donc il valide le projet mais en tant que Conseiller, il ne le valide pas. Le deuxième point, est que beaucoup de membres de la Commission ont démissionné il y a quelques années. **M. Pilloud** n'était pas forcément présent à ce moment là. En 2012-2013, **M. Mathieu Barbay** Président de la COGEFIN a démissionné, suite à cette démission 4 membres ont aussi démissionné. **M. Julien Gaillard** s'est retrouvé Président,

l'année suivante il aurait dû lui-même être Président de la COGEFIN et nous avons eu énormément de peine à trouver des membres pour la COGEFIN.

M. François Burnand, souhaite rendre public son avis, il n'est pas contre **M. Pilloud** bien évidemment, mais il est absolument opposé à cette motion, pour la raison suivante : il pense que nous sommes un village, une assemblée législative d'un village mais au fond, quand on a le privilège de vivre dans un village aussi compact, aussi resserré, avec une communauté villageoise aussi unie, on est aussi en quelque sorte une famille. Il trouverait extrêmement désagréable qu'il soit jeté par principe une suspicion sur les membres des familles qui pourraient être appelés à rendre service en commun à leur Commune. Pour cette raison, et pour sa part, il est extrêmement heureux que la Municipalité ait trouvé une solution qui est un compromis qui semble équilibré, 2 membres sur 7 cela demande une petite limitation, mais dans l'état d'esprit qui règne dans notre village où nous n'avons jamais eu à nous plaindre ou à soupçonner une quelconque collusion d'intérêt ou manigance de la part de quiconque. Ça n'est pas adapté de vouloir empêcher un membre d'une famille de vouloir rendre service en tout bien tout honneur dans une commission qui comme l'a très bien rappelé **M. Zosso** n'a pas un pouvoir démesuré. Pour sa part, il insiste sur le fait que le contre-projet de la Municipalité présente un équilibre tout-à-fait louable et il répète à **M. Pilloud** que cela n'est pas tourné personnellement contre lui.

M. Laurent Besso, tient à dire que même s'il est membre de la COGEFIN, il prend la parole à titre individuel. Il a parlé de son intervention à ses collègues de la COGEFIN mais soyez rassurés, elle est totalement individuelle. En ce qui le concerne, il a été un peu surpris dans le sens où cette commission fonctionne. Néanmoins on jette la suspicion sur son travail alors il croit pouvoir sans trahir aucun secret dire que les membres proches, parents ou alliés sont souvent les plus sévères au sein de cette commission. Mais il voulait rajouter que c'est une suspicion supplémentaire aussi à l'égard du travail des membres qui ne sont pas proches ou alliés. Dans le sens où cela voudrait dire que l'on est à la merci de ces proches ou alliés. Dès lors, si cette une suspicion quant au travail qu'il fournit au sein de cette commission. Si la confiance est rompue il ne fera pas de problèmes mais il en tirera les conséquences.

M. Ricardo de Filippo, est un peu attristé d'entre des mots qui parlent de suspicion. Ce type de motion est là pour protéger les bénévoles de ce village qui se donnent à ces commissions. C'est un geste non pas uniquement pour le moment mais aussi pour le futur. C'est un geste aussi, car en ce moment même, il y a peu de gens qui s'intéressent à la vie politique commune. Car il a beaucoup de choses désagréables qui s'y passent. Les gens ont l'impression que tout est déjà réglé et ficelé. Il ne faut pas mettre à côté de ce geste une accusation, bien au contraire. C'est une question de protection de la bonne volonté des gens qui participent à ces institutions.

M. François Burnand, a besoin d'une précision technique, au fond, avons-nous la possibilité de refuser les deux motions auquel cas le Conseil Général refuserait les motions, les choses resteraient comme avant ?

M. le Président lui répond que oui bien sûr.

M. Pierre Pilloud, remercie **M. de Filippo** pour son intervention. Il voudrait juste rajouter une chose, c'est que dans la lettre qu'il a écrite (*bien que ne doutant en aucune manière de l'intégrité des membres de la COGEFIN*) c'est cela qu'il dit. Dans le climat actuel que l'on rencontre partout ne serait-ce qu'en Europe, il veut aussi pour lui, comme le souligne **M. de Filippo**, pour l'intégrité et pour la situation qu'on a à Féchy, il n'a aucunement mis en doute l'intégrité des cette commission. Il trouve que cela est beaucoup plus sain pour nous d'éviter des collusions qui pourraient être dans cette commission. C'est tout.

M. Bernard Genton, vous avez entendu un certain nombre de témoignages. Vous avez entendu des notions d'affectivités, des notions de romantismes tout-à-fait touchants. Par rapport à tout ça, il pense qu'il serait bon que nous puissions voter à bulletins secrets de façon que l'affectivité ne continue pas à perdurer dans cette dynamique.

M. Jacques Morandi, pour revenir sur les interventions des **Messieurs de Filippo et Pilloud**, intégrité, honneur et bonne volonté. Cette motion qui a pour but de préserver tout ceci. L'intégrité, si l'on veut parler de politique, si on veut en faire et bien il faut faire avec. L'honneur, c'est bien pareil si Un jour on a dit oui pour être membre de cette commission. Personnellement il a été présenté comme un membre de la commission ad hoc après environ 20 min. faut faire avec aussi. La bonne volonté, le soir où il a été nommé il y a quelques années, il y en a manqué cruellement, Alors bien-sur de toutes les manières, il y a des impondérables mais maintenant vous en avez trouvé 9 qui ont la bonne volonté pour travailler dans cette commission. Alors laissez nous faire preuve de cette bonne volonté, laissez-nous faire notre travail jusqu'à maintenant il lui semble que comme l'a dit **M. Besso** nous ne le faisons pas si mal, vous n'avez encore jamais eu à nous remonter les bretelles donc il pense que nous pouvons laisser notre Municipalité travailler et laisser la COGEFIN travailler de la même manière qu'il a toujours été fait.

Mme Floriane Wyss, parle en son nom, pas forcément en tant que membre de la COGEFIN. Elle a les mêmes idées que **M. Jacques Morandi**. Quand on dit le fait de ne pas vouloir des gens qui ont des liens de parenté avec la Municipalité c'est pour préserver l'intégrité etc. Pour elle, lorsqu'elle entend ça, cela sous-entend que ces personnes ne peuvent pas être intègres si elles ont des liens de parenté. Donc pour elle, c'est une atteinte par rapport à ces gens. Elle ne comprend pas la motion

M. le Président passe la parole à M. Marc Morandi, Municipal, lit un texte

M. Jean-Luc Kaesermann, une petite question, les Conseils Communaux, qu'en est-il ?

M. le Président, lui répond que toutes les commissions des Conseil Communaux sont nommées par le Conseil Communal comme pour nous.

M. Jean-Luc Kaesermann, parle du lien de parenté direct.

M. le Président, relit une partie des contacts qu'il a eu avec la Préfecture. (On peut nommer les personnes que nous souhaitons).

M. Pierre Pilloud, il ne veut pas répondre lui-même à **M. Kaesermann**, mais il croit que dans un Conseil Communal, les liens de parentés avec la Municipalité ne peuvent pas avoir lieu. Une autre chose, il remercie **M. Marc Morandi** de ses propos, il les trouve très intéressants. Il fera juste une remarque. Il y a des préavis qui ont été refusés entre autres celui de l'auberge et celui du trottoir.

M. le Président va passer au vote mais d'abord **M. Genton** avait faire la demande de vote à bulletins secrets, il nous faut 11 personnes qui appuient cette demande. 19 personnes le font. Le vote à bulletins secrets sera fait.

Le préavis 2/2017 est passé au vote.

Le vote se fait en 2 phases, la première étant l'acceptation de la motion Pilloud, la deuxième, le contre-projet. Les deux peuvent être refusées et si les deux sont acceptés c'est celle qui a obtenu le plus de voix qui passera.

Phase 1 : acceptation de la motion Pilloud

45 bulletins distribués, 45 bulletins rentrés, majorité à 23 : 18 oui, 26 non, 1 nul, 0 blanc.

M. Rudolf Baumgartner demande la relecture du contre-projet. Ce qui est fait par M. le Président.

Phase 2 : acceptation du contre-projet de la Municipalité

45 bulletins distribués, 45 bulletins rentrés, majorité à 23 : 15 oui, 29 non, 1 blanc.

Le règlement du Conseil Général ne sera pas modifié.

8. Communications de la Municipalité

M. Andreas Meyer, Syndic, concernant le service technique intercommunal d'Allaman, Perroy et Féchy. Un architecte va être engagé entre ces 3 Communes qui va s'occuper de contrôler les dossiers techniques.

Mme Francine Dupuis, Municipale, petite information pour vous informer qu'une commission consultative a été nommée pour le complexe de l'auberge et que nous nous sommes déjà rencontrés. Que nous travaillons sur différents projets et la prochaine rencontre aura lieu le 8 mai prochain avec la commission.

M. Marc Morandi, Municipal, si nous avons des vignerons de qualité au sein de la Commune, nous pouvons aussi compter sur un autre cru qui a déménagé au Ch. de la Praz à côté de M. Prod'hom. Afin d'anticiper la prochaine inauguration et en collaboration avec M. Alex Paccot, la Municipalité a le plaisir de vous offrir un souvenir de vieux millésimes. La première cuvée est remise à M. le Président du Conseil et vous invite à la sortie à prendre dans les cartons une bouteille chacun.

9. Propositions individuelles

Service technique (1) :

Mme Christine Kaesermann, apprend la création de ce bureau par **M. le Syndic**, elle souhaiterait avoir des renseignements supplémentaires, à savoir si cela change le travail qui va être ou qui est actuellement effectué face aux constructions de la Commune. Quelle est la plus-value ?

M. Andreas Meyer, Syndic, les dossiers de constructions sont traités par plusieurs étapes. D'abord le Greffe, cela ne changera pas, puis la décision par la Municipalité cela ne change pas non plus. Par contre, une bonne partie du travail qui est très technique sur la lecture de plans et la collaboration avec la CAMAC est faite à l'extérieur. Ce nouveau Service reprendra la partie qui était exécutée par un autre Service localisé à Gland.

M. Willy Kursner, y-a-t-il un cahier des charges prévu pour cet architecte ? et est-ce que l'architecte qui sera engagé pourra travailler sur la Commune ? Car s'il travaille sur la Commune il pourra s'autocontrôler.

M. Andreas Meyer, la personne sera engagée par l'intercommunale, ce n'est pas la Commune qui engage quelqu'un directement. Il s'agit d'une personne extérieure à la Commune et le bureau sera situé physiquement sur Perroy. Notre mission est d'avoir quelqu'un d'habilité mais cette personne ne va pas travailler pour les particuliers. Il s'agira de la personne qui nous défend finalement. Cette personne pourrait signer des documents que la Municipalité voudrait faire par un architecte.

Point de situation ancien collègue et raccourci (1) :

M. François Burnand, demande à la Municipalité de nous faire un point de situation sur 2 projets, le premier étant l'ouverture du concours concernant l'ancien collègue à Féchy-Dessus et le second concerne l'avancée du sujet du raccourci menant à l'autoroute.

Mme Francine Dupuis, Municipale, l'exposition des projets pour l'ancien collègue aura lieu au mois d'août 2017. Les architectes sont en train d'élaborer les projets.

M. Andreas Meyer, Syndic, concernant « le raccourci », cette route est un aménagement foncier. On ne peut pas en disposer. Il ne s'agit pas d'une route communale.

Service Technique (2) :

M. Mathias Baumgartner souhaite rebondir sur le contrôle des constructions. Pour information, il est dessinateur-géomètre, il connaît très bien le sujet de dessiner des plans, les donner à signer au chef et avoir un organe de bureau qui contrôle les plans. Pour information son patron et Syndic de St-Prex. Ils sont deux donc tous les dossiers de St-Prex sont traités par la deuxième personne. Par contre, pour appuyer la demande de M. Kursner, il trouverait bien qu'un document soit établi afin de clarifier ceci.

M. Andreas Meyer, Syndic, il va de soit qu'un cahier des charges sera établi.

Ancien hangar (1) :

Mme Laurence Sachot, trouve très bien qu'il y ait un organe de contrôle pour les plans. Elle remercie la Municipalité pour le cadeau de la bouteille, mais elle aimerait savoir ce que va devenir l'ancien hangar ainsi que les chats qui sont dans le hangar ?

Mme Andreas Meyer, Syndic, l'ancien hangar est constitué de 2 parties (bois et béton) La partie en bois sera démolie d'ici fin juin. Cette zone va disparaître au profit d'une place de jeu pour le collège et cette place pourra aussi fonctionner comme parking de secours.

Raccourci (2) :

M. François Burnand, aimerait que **M. le Syndic** réponde concernant sa demande, est-ce que ce raccourci est privé ? Il faut faire quelque chose sur ce chemin. Il trouve cette situation absurde.

M. Andreas Meyer, Syndic, Cette route appartient à 75% à Aubonne et 25% à Féchy, finalement les transformations seraient à Aubonne de les effectuer. Les travaux que nous pouvons faire sont de la réparation. Il y en a déjà eu il y a environ 1 année.

M. Willy Kursner rejoint **M. Burnand** à ce sujet, beaucoup de monde l'emprunte, il pense qu'il n'y a pas beaucoup de discussion à avoir. Vous boucheriez déjà les trous avec 1 ou 2 camions de gravier cela permettrait à tout le monde de croiser et il pense que ceci est faisable.

M. Andreas Meyer, Syndic, signale que si l'on élargi un peu plus avec des moyens modestes, les personnes vont empiéter plus loin. La seule solution raisonnable serait d'installer des véritables places d'évitement. Mais la réalité est que les grosses voitures restent au milieu et les petites vont dans les champs.

Ancien hangar (2) :

Mme Christiane Aguet, se demande si la démolition de l'ancien hangar fait l'objet d'une mise à l'enquête.

M. Andreas Meyer, Syndic, signale que la mise à l'enquête de cette démolition a déjà été faite.

Fouilles Rte de l'Etraz :

Mme Christiane Aguet, signale que la route de l'Etraz vient d'être refaite et qu'il y a de nouveaux fouilles à cet endroit, à quoi cela sert-il ?

M. Andreas Meyer, Syndic, des travaux avaient été effectués afin d'amener le gaz à la distillerie.

Service technique (3) :

M. Pierre Pilloud, souhaite revenir sur la question pertinente de **M. Kursner**, d'abord qu'en est-il du mandat de M. Genoud au niveau du bureau d'architecte et qui va rétribuer ce nouvel architecte mandaté par les 3 Communes et dans quelles proportions.

M. Andreas Meyer, Syndic, signale que l'affaire est en cours et il donnera réponse une fois que toutes ces choses seront réglées.

Ancien hangar (3) :

Mme Laurence Sachot, pour en revenir au hangar, elle a 2 propositions diverses, en premier lieu on démolit le bois et faire un super feu du 1^{er} août avec et deuxièmement, un terrain de basket on peut y garer des voitures mais surtout sur les abords, y mettre des petits chênes truffiers pour faire dans 10 ans une démonstration aux élèves de l'école.

Raccourci (3) :

M. Willy Kursner, ne demande pas que le chemin soit élargi mais simplement de stabiliser les endroits où il y a de gros trous sur le domaine public. Il pense que c'est faisable dans les jours à venir, comme le trou qui se trouve sous la voie de chemin de fer qui n'a jamais été rebouché alors que ceci l'avait été.

M. Andreas Meyer, Syndic, signale que le trou avait été rebouché mais que ceci n'a pas tenu. Les travaux vont être refait.

Fouilles route de l'Etraz (2) :

M. Bastien Suardet, pour informer **Mme Christiane Aguet** ainsi que **la Municipalité** étant donné qu'ils n'ont pas l'air au courant, les fouilles qui sont faites sur la Rte du Saugey ainsi que la Rte de l'Etraz sont faites par Swisscom pour installer la fibre optique.

Ancien hangar (4) :

M. Albert Caillat, signale qu'il a fait une remarque lors de la mise à l'enquête au sujet du point d'eau pour les vigneron. S'il comprend bien, le vieux hangar va être démonté pour faire une place de jeu, et après ... Ceci va être extrêmement compliqué. Est-ce que par hasard celui-ci se trouvera au niveau de la nouvelle distillerie ?

M. Andreas Meyer, Syndic, le point d'eau est placé sur la partie en dur du hangar, celui-ci va rester au même endroit

Panneau :

M. Yvan Guillemin a vu près du hangar HH un panneau indiquant les manifestations dans le village. Serait-il possible de remettre ce panneau à l'entrée du village afin qu'on puisse y mettre les dates des manifestations ?

M. Andreas Meyer, Syndic, la signalétique à l'entrée du village va être entièrement refaite.

M. le Président signale que le point sur les propositions individuelles arrive au bout mais il ne peut s'empêcher de demander à **M. Bernard Genton**, comment vont les martinets ?

M. Bernard Genton, signale qu'il avait l'intention de parler d'hirondelles ce soir, comme il se faisait tard mais devant cette sollicitation il craque évidemment. Les martinets sont encore en Afrique, ils vont arriver durant le mois d'avril. A Bougy-Villars a été installé une tour à hirondelles derrière le bâtiment communal. On attend qu'elle soit squattée.

10. Clôture de la séance

Prochaines votations le 30 avril 2017

Le prochain Conseil Général aura lieu le 20 juin 2017 à 19h15 avec une tribune libre. Notre invité sera M. le Commandant de corps Philippe Rebord, Chef de l'armée.

M. le Président remercie l'assemblée et clôt la séance à 20h40.

Pour le bureau

Le Président



Richard Aguet



La Secrétaire



Mireille Sanchez